

Séance du lundi 25 juin 2018

Date de Convocation : mardi 19 juin 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 39

N° 2018.06.07b - Compte de gestion du Trésorier Principal Municipal - Exercice 2017 - Budgets ville, eau, assainissement, aéroport, parcs de stationnement, services funéraires et lotissements - approbation

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Guillaume LACROIX, Françoise COURTINE, Alain BONTEMPS, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Jérôme BUISSON, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Eric DUCLOS, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPPIER, Sébastien GUERAUD, Charline LIOTIER, Gérard LORA TONET, Pierre LURIN, Catherine MAITRE, Fabien MARECHAL, Ouadie MEHDI, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Christian PORRIN, Georges RAVAT, Sara TAROUAT-BOUTRY, Jacques VIEILLE

Excusés ayant donné procuration :

Isabelle MAISTRE à Jean-Marc GERLIER, Nadia OULED SALEM à Raphaël DURET, Pascale BONNET SIMON à Catherine MAITRE, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY

Absents :

Julien LE GLOU, Annick VEILLEROT

Secrétaire de séance : Charline LIOTIER

Rapporteur : Jean-Marc GERLIER

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales, est appelé à délibérer sur le compte de gestion 2017 du trésorier municipal.

Motivation et opportunité de la décision

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier Principal Municipal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

VU la présentation du dossier lors de la commission finances – administration générale – mutualisation / finances – ressources humaines du 15 juin 2018

CONSTATANT que figurent des prévisions budgétaires sur les chapitres 042, 040, 77 et 024 qui ne correspondent pas à des prévisions de l'ordonnateur,

CONSTATANT que dans le cadre de la clôture de l'opération du lotissement à caractère économique dit les « Granges Bardes » qui a donné lieu en 2017 à des opérations d'ordre non budgétaire de transfert de la section d'investissement du budget lotissements (- 423 K€) vers le budget principal à l'initiative du comptable public, il sera acté de ce transfert dans les comptes de la ville au budget supplémentaire 2018.

A LA MAJORITE des votants (30 voix), 7 voix contre (Groupe d'Union de la Droite et du Centre)

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Trésorier Principal Municipal, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

OBSERVE le transfert du solde de la section d'investissement du budget lotissements (- 423 K€) vers le budget principal (dans le cadre de la clôture de l'opération des Granges Bardes) à l'initiative du comptable public. Cette intégration sera actée dans les comptes de la ville au budget supplémentaire 2018.

OBSERVE que les prévisions budgétaires des chapitres 042, 040, 77 et 024 ne correspondent pas à des prévisions de l'ordonnateur.